

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 15 octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en assemblée, sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 09 octobre 2025, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres composant le Conseil Municipal : ----- 35
Membres en exercice : ----- 35
Membres présents et/ou représentés : ----- 33
Membres absents : ----- 2

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. BERTHIER, Mme MAZDOUR,
M. VALLEE, Mme BOILEAU, Mme PONZIO-REFATTI,
M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOLET, M. BOURZIK,
Mme HENNECHART, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA,
Mme JARY, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, Mme SUCHOD,
M. FREMIN, M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BUTIN donne pouvoir à M. BERTHIER
M. TOURE donne pouvoir à Mme BOILEAU
M. PIAT donne pouvoir à M. LECHUGA
M. GIBERT donne pouvoir à Mme ALI
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme FUENTES donne pouvoir à Mme CHOLET
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme LAMAURT
Mme YILMAZ donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI
M. ASSAS donne pouvoir à Mme FAGIANI
M. PELISSIER donne pouvoir à Mme BRECHU
Mme REYNAUD donne pouvoir à Mme SUCHOD.

ÉTAIENT ABSENTES :

Mme DIAS, Mme GRIMAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme MAZDOUR.

N°2025.10.60 – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France relatif aux exercices 2019 et suivants.

Sur présentation de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-13 relatif à l'information des conseillers municipaux,

Vu le Code des juridictions financières, et notamment ses articles L.243-1, L.243- 6 et R243-16,

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France relatif à la gestion de la commune de Neuilly-Plaisance transmis à Monsieur le Maire le 19 septembre 2025, par voie dématérialisée, puis communiqué aux conseillers municipaux avec la convocation au présent Conseil Municipal,

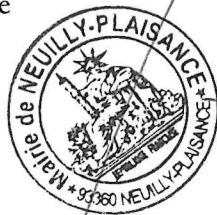
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A L'UNANIMITÉ**

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France.

ARTICLE 2 : PREND ACTE de la tenue du débat attaché à la présentation dudit rapport.

ARTICLE 3 : DÉCIDE de la publication du rapport sur le site internet de la commune.

Christian DEMUYNCK
Maire



Rahima MAZDOUR
Secrétaire

